

## **Intervention Michel HILAIRE**

### **Conseil Communautaire CDC des Coteaux Macariens 10 octobre 2011**

La proposition de rapprochement La Réole/Auros/Langon/Saint Macaire porte en elle une véritable logique de développement et conserve une taille humaine.

Mais elle suppose un accord pour un **projet partagé entre élus** d'une part mais et j'y insiste également **avec la population**. Sinon aucun dynamisme ne peut se créer ; cet accord suppose un contrat : c'est la pratique adoptée jusqu'à ce jour, on se regroupe autour d'un projet défini et étudié préalablement. C'est ce que chacun fait dans sa vie sociale, familiale, professionnelle...c'est ce que nous pratiquons dans notre communauté de communes avant de prendre une compétence nouvelle comme la voirie. On étudie le projet et ses conséquences, on se met d'accord et après on y va.

S'il n'y a comme seul projet que la fusion sans contrat clair, cela s'appelle de l'intercommunalité forcée et c'est la loi du plus fort qui s'applique. Je ne suis plus d'accord.

Si ce projet porté par quatre communautés a le mérite d'être étudié, je n'en dirais pas autant d'un autre projet que l'on nous soumet de constituer une grande intercommunalité du Sud-Gironde...avec 75 000 habitants et plus de 100 communes. C'est ingérable, cela n'a pas de sens. On parle même maintenant d'une communauté d'agglomération en créant une ville de plus de 15 000 habitants avec la fusion de Langon/Toulonne et Fargues....ou Saint Pierre de Mons..On croit rêver...

Je voudrais enfin donner des éléments « techniques » qui me semblent importants.

Concernant les délais, certains élus écartent le débat sur le projet en répétant « *c'est impossible de faire autrement dans le temps imparti par le gouvernement* ». Non seulement, c'est impensable d'être ainsi résigné mais c'est aussi faux !

En effet, le premier ministre lui-même, répondant à une demande du nouveau président du sénat et de l'AMF vient d'indiquer « *il faut prendre le temps nécessaire, sans s'enfermer dans des contraintes de calendrier* » « *les préfets viennent de recevoir des instructions* »(voir doc jointe)

On nous dit également « *il ne faut pas rater le train* ». Je veux bien monter dans le train mais je veux savoir où il va.

J'ajouterai que la loi de réforme est une procédure exceptionnelle mais elle n'implique pas la disparition du droit commun qui permet de fusionner entre deux révisions du schéma ; donc si deux communautés veulent fusionner entre 2011 et 2017, je vois mal ce qui les empêcherait. Pourquoi alors nous presser d'accélérer ?

Je pose donc clairement la question ; Que se passe-t-il entre deux révisions ?

Au passage, non seulement la commission sud-gironde constituée par la CDCI a envisagé dans une réunion vendredi dernier une grande communauté du Sud-Gironde incluant Saint Symphorien, Grignols, Bazas....mais elle a aussi envisagé de laisser Podensac seul et de « reverser » Cadillac et Loupiac sur la communauté des coteaux macariens . La fusion de l'agglomération Langonnaise pour constituer un pôle fort et une commune nouvelle de plus de 15000 habitants a été envisagée comme une possibilité....

Enfin, méfions nous des grandes idées reçues et des évidences qui n'en sont pas. J'entends parler des « sorties d'autoroute » et de la LGV comme un facteur évident de développement qui nécessiterait de se regrouper. Les expériences vécues comme celles de la vallée du Rhône montrent qu'il y a d'autres facteurs aussi importants sinon plus à savoir : le travail potentiel des conjoints, la formation sur place, la richesse de la vie associative, la qualité de l'environnement, les moyens de transports et d'éducation qui rentrent en jeu et conditionnent l'essor économique.

On ne fonde pas mécaniquement le développement d'une région sur l'autoroute et la LGV et encore moins sur le contournement par l'EST de Bordeaux ...c'est une illusion d'ailleurs si c'était vrai... les zones industrielles de Langon et de Fargues seraient déjà remplies....L'autoroute et la LGV peuvent conforter des dynamiques mais elles ne les créent pas à elles seules.